



CLUB DE TIR DE PERTUIS

club-de-tir-de-pertuis@orange.fr
<http://clubtirpertuis.fr>

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.com>

Gilles BOURDOT
117 rue Séguret
84530 VILLELAURE

C O N V O C A T I O N

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de notre club qui se tiendra à la **salle Carignan** avenue de Verdun, le : **Vendredi 13 Octobre 2023** à 20^H30.

Nous vous rappelons que seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2022/2023 peuvent délibérer et voter lors de cette Assemblée Générale.

C'est une année électorale, la moitié du bureau doit être renouvelé (renouvellement des membres élus en 2019, c'est pourquoi cette convocation tient lieu d'appel à candidature. Nous comptons sur votre présence effective, cependant, s'il vous est impossible d'assister à cette Assemblée Générale, nous vous remercions de nous faire parvenir la procuration ci-jointe, dûment complétée.

ORDRE DU JOUR de l'AGO (quorum un quart des membres)

- Rapport Moral
- Bilan sportif
- Rapport Financier, présentation des budgets de fonctionnement et prévisionnel
 - * Evaluation de la cotisation 2024/2025
 - * Taux de remboursement des frais de déplacement des membres du bureau et des compétiteurs
- Election du bureau (13 postes à renouveler)
- Election du Président
- Questions Diverses

LICENCES

Les licences sont désormais gérées dans l'application fédérale EDEN

Tous les tireurs doivent y créer leur compte : <https://eden.fftir.com>

Ils pourront obtenir leur licence dématérialisée après règlement de leur cotisation et téléchargement de leur certificat médical.

Montant de la cotisation/licence 2023/2024 :

146,00 € pour les adultes. 95,00 € pour les jeunes. 242 € pour les couples 100,00 € en 2°Club.

RAPPEL

Tout détenteur d'autorisation(s) de détention d'arme est tenu de :

1° De renouveler sa licence FFT chaque saison

2° D'effectuer 3 tirs par an, le registre de présence faisant foi.

Faute de quoi, la ou les autorisations deviennent caduques.

En aucun cas le club n'effectuera de rappel au cours de la saison.

3° Toute personne ayant bénéficié d'un avis préalable devra avoir sa licence enregistrée à la FFTir le 15 novembre 2023 au plus tard. En effet la liste des personnes n'ayant pas renouvelé leur licence pourrait être communiquée, sur leur demande aux Autorités compétentes.

Club de Tir de PERTUIS N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182

N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95

N° SIRET : 448 226 308 00014

P R O C U R A T I O N

Je soussigné.....membre du C.T.P., à jour de ma cotisation 2022/2023,
donne pouvoir à M. ou Mme.....pour me représenter lors
de l'Assemblée Générale du 13 Octobre 2023.

Date :

Signature

C A N D I D A T U R E

Je soussigné.....membre du C.T.P., à jour de ma cotisation 2022/2023,
présente ma candidature pour un poste à pourvoir du Comité Directeur.

Date :

Signature

13 postes à pourvoir, date limite d'envoi des candidatures le **jeudi 28 septembre 2023**, le cachet de la
poste faisant foi. A expédier à l'adresse du président.
